

"Après l'accord tripartite du 15 janvier dernier. La M.M.R.-A de nouveau sur ses rails" dans Le Républicain Lorrain (19 janvier 1981)

Légende: Le 19 janvier 1981, le quotidien régional français Le Républicain Lorrain décrit l'accord tripartite (gouvernement, patronat, syndicats) du 15 janvier 1981 qui conditionne l'avenir de la sidérurgie luxembourgeoise jusqu'en 1984 et qui garantit la survie de la société Métallurgique et Minière de Rodange-Athus (M.M.R.-A). L'article souligne le rôle joué par Pierre Werner, ministre d'État et président du gouvernement luxembourgeois, lors des négociations.

Source: "Après l'accord tripartite du 15 janvier dernier – La M.M.R.-A de nouveau sur ses rails" dans Le Républicain Lorrain. Metz. 19.01.1981, 1 p. Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) Le Républicain Lorrain

URL:

http://www.cvce.eu/obj/apres_1_accord_tripartite_du_15_janvier_dernier_la_m_m_r_a_de_nouveau_sur_ses_rails_dans_le_republicain_lorrain_19_janvier_1981-fr-d93a1531-c6a4-4326-b9a2-9a5fc84bac50.html



Date de dernière mise à jour: 05/09/2017

Après l'accord tripartite du 15 janvier dernier

La M.M.R.-A de nouveau sur ses rails

Jeudi dernier, la conférence plénière tripartite sur l'acier (gouvernement, patronat, syndicats) trouvait un accord définitif qui conditionnera l'avenir de la sidérurgie luxembourgeoise jusqu'en 1984. Cet accord prévoit 19 milliards de francs d'investissements, réalisables grâce à une aide publique de 8 milliards de francs, ainsi que 16.500 emplois garantis durant la même période. Le même jour, la conférence réglait également le délicat problème des charges financières de la métallurgie et minière de Rodange-Athus, problème qui, depuis de nombreux mois, mettait en cause la survie même de la société. Ce règlement a pu être possible par un effort supplémentaire consenti par le gouvernement dont la contribution dépasse les 500 millions de francs d'aides directes. Outre une augmentation de 100 millions de francs de la part des pouvoirs publics dans le capital de la M.M.R.-A ainsi que l'achat de terrains industriels pour une valeur de 80 millions de francs, le gouvernement participera à raison de 150 millions dans l'effacement de la dette que la société avait contractée auprès de ses créanciers (Oxylux et Chiers). Enfin, au terme d'une ultime négociation entre M. Pierre Werner et M. Pierre Poos (OGB-L-Rodange), le gouvernement s'est engagé à accorder un prêt de 183 millions de francs à la M.M.R.-A, sans intérêt, et éventuellement remboursable dans 5 ans. Après cette importante négociation, M. Pierre Poos nous donne son sentiment sur l'avenir de la société.

Membre de la délégation OGB-L au sein de la conférence plénière tripartite sur l'acier, M. Pierre Poos, employé à l'usine de Rodange, résume ainsi les conditions qui ont prévalu à l'accord du 15 janvier dernier : «Il nous fallait trouver un accord pour fixer la somme finale qu'il conviendrait de payer aux créanciers de la M.M.R.-A, Oxylux et la Chiers. Depuis 1977, 1978, nous n'avions jamais pu nous entendre sur le chiffre. Si, par rapport au début des négociations, la Chiers a marqué une certaine compréhension, il n'en a pas été de même avec Oxylux, en position de force car cette société détient le monopole de la fourniture de l'oxygène. De plus, elle argumentait sur des textes juridiquement inattaquables. Le règlement de ce côté n'a été possible que par la substitution de l'Arbed à la M.M.R.-A en ce qui concerne les quantités d'oxygène à enlever. Un deuxième point nous créait beaucoup d'inquiétude, car l'on se demandait comment trouver la trésorerie nécessaire au paiement d'un montant estimé à quelque 540 millions de francs. Ce problème a donc été réglé dans le cadre de l'avenant à l'accord tripartite».

Une dette morale

Cette solution, on le sait, est passée par une aide publique assez considérable, puisque le gouvernement s'est engagé à raison de 150 millions de francs, dans l'effacement des anciennes charges, à raison également de 80 millions dans l'achat à la M.M.R.-A de terrains industriels en vue de construire une zone d'intérêt national, ainsi que pour 100 millions de francs dans l'augmentation du capital de la société par le biais de la SNCI. Néanmoins, restaient encore une somme importante à la charge de la M.M.R.-A : 180 millions environ. C'est ici qu'une ultime négociation s'est engagée avec le gouvernement auquel l'on a fait observer que Rodange ne pourrait pas prendre en charge un emprunt aussi important, étant donné les intérêts qui en découleraient et qui risqueraient de placer la société dans une situation aussi dramatique dans quelques années. Finalement, M. Werner a accepté d'accorder ce crédit, sans intérêt, mais en le rendant éventuellement remboursable, dans 5 ans, et au regard des résultats de la M.M.R.-A. Le gain ainsi obtenu peut être estimé à près de 100 millions de francs.

M. Pierre Poos explique ce succès de la manière suivante : «Il n'est de secret pour personne qu'une transaction financière supplémentaire est intervenue en 1972, quand le groupe Bruxelles-Lembert a

réalisé une excellente affaire avec Audiofina. Une affaire d'ailleurs appréciable également pour l'Etat luxembourgeois. Mais, le 3e partenaire, la M.M.R.-A a été le grand perdant et certaines difficultés que nous éprouvons aujourd'hui découlent de 1972. M. Pierre Werner, connaissant le problème de Rodange, était parfaitement conscient de l'état critique dans lequel était la M.M.R.-A. Si Rodange a bénéficié d'une aide supplémentaire, il ne s'agit pas d'un cadeau de l'Etat, mais bien d'une compensation au profit que l'Etat enregistre actuellement grâce à Rodange. Je dois cependant dire que cette aide accordée à la M.M.R.-A est appréciée à sa juste valeur et nous devons rendre hommage à M. Werner».

L'avenir : prudence

Ces propos ne font pas oublier le fait que la M.M.R.-A a perdu les trois quarts de son capital, et les bons résultats du premier semestre de 1980 ont été effacés par les mauvaises performances du second. «Si Rodange en est arrivé là, en l'espace de trois années, estime M. Poos, cela ne doit pas être imputé à de mauvais résultats industriels mais aux charges financières de restructuration. Les aides accordées par la tripartite nous permettrons tout de même de sortir «une grosse épine du pied». Il est évident que nous devons rester prudents en veillant particulièrement à l'évolution de ces charges d'une part, ainsi qu'à celle des coûts résiduels de la division atricrise qui totalise 37 % de notre personnel. La conjoncture actuelle est catastrophique pour toutes les usines, et la seule chance pour tous les producteurs, et en particulier pour Rodange, reste une utilisation plus complète des installations, ce qui revient à dire, la réalisation d'un tonnage plus élevé à un meilleur prix. Personnellement, je garde confiance dans l'avenir de la société».

Le règlement du problème des anciennes charges de la M.M.R.-A permet surtout à Rodange, de mener à bien un plan d'investissement de 550 millions de francs qui figure dans l'avenant à la convention tripartite qui sera signée le 3 février prochain. La part la plus considérable de ces investissements revient au train à rails, la spécialité de l'usine. Il s'agit d'un montant de 365 millions de francs destiné à l'installation d'une nouvelle dressuse à galets et l'aménagement du parachèvement. Le train «C» bénéficiera d'une installation d'un botelage automatique des fers ronds.

J. M.